



GESTION DE LA PANDÉMIE ET DROITS HUMAINS

Au moment où la France tente de sortir de la pandémie, peut-on mesurer ce que son arrivée et sa gestion nous ont révélé sur les droits humains ? Voici les questions que nous posons et développons dans les pages suivantes.

C'est la **démocratie** que nous évoquons en premier. Comment, en cette situation inédite d'urgence sanitaire, les décisions ont-elles été prises ? Qu'ont-elles indiqué sur nos institutions et l'équilibre des pouvoirs ? Et s'il n'a pas été contesté que certaines restrictions de **libertés** étaient nécessaires, nous nous interrogerons sur leur étendue.

Bien sûr, la violence de l'épidémie a directement mis en cause le **droit à la santé**. Dans quel état s'est retrouvé l'hôpital public, qu'a démontré la gestion de la pandémie sur la politique de prévention de toutes ces dernières années ?

Que sont devenus, dans cette période, nos **droits économiques et sociaux** ? Dans quelle situation se sont retrouvés les plus pauvres et les plus fragiles ?

Notre droit à une **information** fiable, vitale en ces circonstances, a-t-il été convenablement respecté, tant du côté des informations "officielles" que de celles qui ont été diffusées dans les différents médias ? Et l'accès à l'**éducation** a-t-il pu être assuré en toute égalité ?

Enfin, en quoi les **atteintes à l'environnement** ont-elles joué un rôle dans cette pandémie. ?

Nous dirons ainsi comment la pandémie joue le rôle de révélateur de certaines atteintes à nos droits fondamentaux et de ce qui les menace.

Et après ? Il ne faudra pas " tout changer pour que rien ne change " ! Nous dirons ce qui nous semble essentiel pour les droits et où nous appelons à la vigilance.

LA DÉMOCRATIE CONFINÉE

La situation de crise que nous vivons crée un effet-zoom sur l'**autoritarisme** d'Emmanuel Macron qui décide de tout et sur la verticalité du pouvoir concentré sur le Président telle que le permet la Constitution de 1958.

Les exemples de cet **exercice personnel** abondent. Prenons seulement ceux-ci : alors que le gouvernement a invité les Français à se rendre au 1er tour des élections municipales le 15 mars, le 16, en annonçant sa décision de confiner les Français, E. Macron les tance sévèrement d'être allés se promener la veille et leur fait la leçon : il les traite plus ou moins comme des enfants irresponsables qu'il faut punir s'ils n'obéissent pas. Nous sommes en guerre et je suis le général en chef ! Pire : en maquillant la vérité sur le manque de masques et de matériel de dépistage, le gou-



vernement instaure un **sentiment de défiance** chez les citoyens, alors que la situation nécessite évidemment leur coopération. Sans confiance des gouvernants envers les gouvernés, ni des gouvernés envers les gouvernants, il n'y a pas de **démocratie** possible ! Autre exemple : en décidant seul, sans en saisir le

Parlement, de fixer au 28 juin le deuxième tour des élections municipales, le pouvoir affaiblit une fois de plus la démocratie : comment mener une campagne municipale sans rassemblements et contacts physiques avec les électeurs ... ?

Les ordonnances prévues dans la **loi d'"urgence sanitaire"** votée dans la précipitation, sous la pression du gouvernement, par les députés et sénateurs transfèrent au premier ministre l'ensemble du pouvoir législatif. Elles sont encore plus restrictives que la loi "urgence sécuritaire" de novembre 2015 (en réponse aux attentats) et passée depuis dans le droit commun. Le Conseil constitutionnel n'en a pas été saisi alors que la Commission nationale consultative des droits de l'Homme¹ avait alerté sur une concentration, entre les mains de l'Exécutif, du pouvoir de restreindre les droits et libertés telle que la République n'en a jamais connue en temps de paix.

Si la marche forcée de nos parlementaires peut se comprendre en situation d'urgence, elle ignore l'ensemble de la chaîne démocratique des élus locaux et des corps intermédiaires.

1 CNCDH, créée en 1947 à l'initiative de René Cassin -principal auteur de la Déclaration des Droits de l'Homme- et placée auprès du Premier ministre

C'est seulement quand se met en place la période la plus délicate, celle de la gestion de la sortie de crise, que le pouvoir en appelle aux maires. Comme ceux-ci le disent si bien : "les premiers de cordée passent la patate chaude aux premiers de corvée".

La question sanitaire ne doit pas s'opposer à celle de la santé de la démocratie et de la société qui commande que toutes les mesures attentatoires aux droits et libertés garantis par la Constitution soient examinées par le Parlement puis abolies à la fin de l'état d'urgence. Il est à redouter que l'état d'urgence se mue progressivement en état de surveillance. Si la limitation de la liberté devient la règle, alors nous ne serons progressivement plus en démocratie. Restons mobilisés et vigilants !

LES LIBERTÉS PUBLIQUES EN QUESTION

L'état d'urgence sanitaire, nouveau régime d'exception promulgué pour répondre à la pandémie, a porté une atteinte considérable à des libertés fondamentales.

Liberté de réunion, de manifestation : la longue période ayant précédé la pandémie a montré combien ces libertés étaient essentielles à une expression démocratique... La liberté de manifestation avait déjà été gravement mise à mal face au mouvement des Gilets jaunes. Elles sont désormais supprimées ou fortement réduites.



La liberté d'aller et de venir a été abolie pendant deux mois (et le sera peut-être à nouveau) à l'exception de sorties jugées indispensables et

soumises à l'inscription sur une attestation obligatoire. Le "confinement" revient en fait à un **quasi enfermement** - mesure sans précédent visant l'ensemble de la population. Rendue nécessaire par une contamination très rapide et surtout par le risque imminent de voir les hôpitaux submergés, cette privation de liberté a été bien acceptée et globalement respectée par l'ensemble des citoyens, qui ont manifesté leur solidarité et leur reconnaissance au personnel soignant ; ceux qui le pouvaient ont déployé des trésors d'inventivité et profité des nouvelles technologies pour maintenir un minimum de vie sociale.

Fallait-il alors absolument assortir cette épreuve collective de tout un dispositif punitif, allant d'amendes (exorbitantes pour les plus démunis) à des peines de prison ?

Les contrôles inhérents à cette répression ont donné lieu à des verbalisations arbitraires et même parfois à des violences policières, visant particulièrement certains groupes (jeunes des "quartiers"), là où l'enfermement dans des logements exigus et surpeuplés est particulièrement insupportable dans la durée...

Fallait-il priver les détenus de parler et de toute activité, alors que des libérations ont atténué la surpopulation carcérale ?

Fallait-il cloîtrer dans leur chambre et priver de visites familiales les résidents des Ehpad, les condamner à l'abandon affectif et social et trop souvent à une mort solitaire et indigne ?



Fallait-il, par ordonnance du gouvernement, prolonger automatiquement, sans débat, sans avocat, pendant toute la durée du confinement, la détention des personnes qui se trouvaient en prison à titre préventif, avant d'avoir été jugés, c'est-à-dire ceux qui sont « présumés innocents » ? Il a fallu attendre le 10 mai pour que le Parlement les rétablisse dans leurs droits !

La nécessité de protéger la population s'est accompagnée de décisions contestables, parfois contraires à l'État de droit et au respect humain, qui ont été imposées brutalement sans la moindre consultation des personnes concernées. **Et sans que les juges aient leur mot à dire**, puisqu'il s'agit d'un état d'exception.

Plus grave : la logique visant à contrôler la propagation du virus conduit doucement, mais sûrement, à **un contrôle des citoyens**. Le 4 mai, la LDH et la Quadrature du Net ont déposé un recours devant le Conseil d'État contre le déploiement, illégal, de drones de surveillance à Paris, destinés à faire appliquer les règles de confinement, filmant les personnes pour permettre à la police de les sanctionner. Et le Conseil d'État, le 18 mai, a effectivement interdit l'usage de ces drones.

Le gouvernement a aussi décidé de mettre en place un double dispositif : un **fichier de traçage** (Sidep), permettant d'identifier les personnes malades et leurs "contacts" sans leur accord et contenant des données à caractère personnel de nature médicale - en violation du secret médical. Le Conseil constitutionnel a réagi en limitant le champ des personnes pouvant y accéder sans l'autorisation de l'intéressé. Et une **application « StopCovid »** dont on peut douter de l'efficacité (pour diverses raisons) et craindre qu'elle ne mette également en danger les données personnelles.

Par ailleurs, le Conseil constitutionnel a aussi censuré le projet gouvernemental d'enfermer en quarantaine forcée les étrangers non européens entrant sur le territoire français, sans l'intervention d'un juge.

Prenons-y garde : le grand danger, c'est de nous habituer à de telles pratiques. Cela paraît anodin, justifié, efficace ; quand notre sécurité est en jeu, nous acceptons d'abandonner, peu à peu, des bribes de libertés, le

respect de notre vie privée. Pour un temps, pensons-nous. Or l'exemple de l'état d'urgence contre le terrorisme le démontre : ces mesures d'exception prises sans contrôle judiciaire (perquisitions, assignation à résidence etc.) que le danger rendait acceptables risquent de ne pas être abandonnées par la suite mais de perdurer, au contraire, dans le droit commun.

Nous devons rapidement et vigoureusement mobiliser toutes les forces démocratiques d'une société qui montre qu'elle reste en éveil, pour regagner des libertés dont on ne peut pas durablement nous priver sans notre consentement.

LE DROIT À LA VIE MALMENÉ

En pleine crise sanitaire, l'hôpital paie les choix politiques de ces 20 dernières années. La crise du coronavirus jette une lumière crue sur la fragilité de l'hôpital public. Les différentes réformes politiques l'ont sacrifié sur l'autel de la gestion financière et l'ont abandonné face à cette question insoluble : **comment soigner toujours plus de patients avec toujours moins de moyens ?**

Rationalisation intensive de l'organisation du personnel, bureaucratisation de l'activité médicale via la très

décriée tarification à l'activité (T2A) : les établissements sont financés en fonction de leur



activité médicale, ce qui encourage les établissements à pratiquer certaines opérations qui sont plus rentables que d'autres, avec une diminution du nombre de personnels soignants, de lits d'hôpitaux, d'instruments de protection et de réanimation. En 2014, le **stock de masques** a été détruit, mais au lieu de le dire et de se dépêcher de s'en procurer, le pouvoir a choisi de mentir, refusant même des propositions d'industriels ayant leurs entrées sur le marché chinois. Ce manque de masques et de tests nous a contraints à l'unique solution possible dans ces conditions : le **confinement**. La pandémie a aussi révélé notre extrême **dépendance à l'approvisionnement** en médicaments : 60 à 80% des principes actifs sont issus de Chine et d'Inde contre 20% il y a 30 ans. On manque de morphine, de corticoïdes, d'antibiotiques et même de Doliprane. La France doit se doter des moyens de produire les médicaments essentiels dont la population a besoin.

Les **Ehpad** n'ont pas échappé à cette crise : le Covid est arrivé dans des établissements en grande difficulté



par manque de personnel et d'équipements. Près de la moitié des décès sont survenus dans les Ehpad. Le droit d'accès à tous les soins hospitaliers, le droit à une fin de vie digne et sans souffrance n'ont pas toujours été respectés.



Depuis 2 ans l'effectif du personnel soignant a augmenté de 2% alors que l'activité a augmenté de 14,6%. Malgré le sentiment de ne pas avoir été reconnu·e·s avant la crise, les infirmier·e·s et les aides-soignant·e·s ont multiplié les efforts pour faire face à cette catastrophe. Au lieu de revaloriser la profession, Emmanuel Macron leur promet une prime et une médaille !

Juan, médecin espagnol en CDD en Ariège témoigne : *"Les institutions ont été inefficaces, les soignants ont dû se débrouiller seuls, elles ont péché par manque de connaissance de ce qui se passe sur le terrain"*. Sa femme, médecin avec un diplôme hors UE a un contrat et des conditions de travail pires que les internes, ce sont des professionnels *low cost* et jetables.

Alors face à cette situation si dramatique et particulière, les cris que les soignants poussaient jusqu'alors dans le vide trouvent un écho. Le Président Macron, dans son allocution du 12 avril a dit : *" Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre État-providence, ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. "* Face à cette déclaration surprenante, force est de constater que des exemples

viennent la contredire : il n'est nulle part question de la possibilité d'abandonner la tarification à l'activité. A la demande d'Emmanuel Macron, la Caisse des Dépôts travaille à un plan pour l'hôpital public. Les propositions de ce document sont orientées vers des partenariats public-privé et une **marchandisation de la santé** qui tourne le dos aux valeurs du système de protection sociale élaboré par le Conseil national de la Résistance à la Libération et dont Emmanuel Macron semble découvrir les vertus.

*Dans les mois qui viennent nous devons veiller à ce que l'endettement de l'État ne serve pas de justification à une politique d'austérité, à ce que la santé soit considérée comme un **bien commun** géré par les soignants et les soignés, centré sur l'intérêt du plus grand nombre et non sur la recherche du profit au bénéfice de quelques-uns, à ce que les professionnels de santé soient rémunérés à leur juste valeur.*

la santé, notre bien commun



INÉGALITÉS SOCIALES : DOUBLE PEINE POUR LES PLUS PAUVRES ET LES PLUS FRAGILES

La crise sanitaire provoquée par le Coronavirus a, de façon brutale, mis en lumière les inégalités sociales dans notre pays et révélé l'insuffisance des moyens destinés à protéger les plus vulnérables.



Dans les premiers temps du confinement, les médias ont renvoyé l'image d'une France en télétravail et d'enfants suivant l'école à la maison et passant le reste du temps à jouer ou à faire des gâteaux. Assez vite cependant, sont apparus des propos faisant entendre que, pour beaucoup, le confinement était une double peine, surtout pour les plus pauvres et les plus fragiles d'entre nous.

En effet, le mal-logement est le fait de nombreux foyers modestes -dont 20% vivent dans un logement surpeuplé et/ou insalubre. Comment se confiner à 4 ou 5 dans un studio - dont on réussit à s'accommoder en temps « normal » parce qu'on vit beaucoup à l'extérieur ? **L'exigüité** est une épreuve pouvant avoir des conséquences désastreuses - et encore plus terrible pour les femmes violentées par leur compagnon et pour les enfants maltraités. C'est ce que vivent actuellement des personnes qui, pour beaucoup, ont perdu leur travail parce qu'elles vivaient de contrats précaires, de l'intérim ou de boulots de l'économie parallèle, ou parce qu'il s'agit de familles monoparentales (très nombreuses) dont le budget est extrêmement serré. Et à cette situation, s'ajoute souvent pour elles l'inquiétude de ne pouvoir payer leur loyer.



Très difficile donc de se confiner et d'échapper à la **promiscuité**. Et difficile aussi d'échapper aux discours moralisateurs (et aux amendes allant avec) concernant l'absence de civisme des habitants des quartiers populaires encore une fois montrés du doigt.

Ces familles modestes ou pauvres sont aussi celles qui sont le moins outillées « numériquement » et pour qui le confinement déjà difficile physiquement se double de la **difficulté de suivre l'école à la maison**, faute des équipements nécessaires. Et parfois du « bagage » nécessaire pour faire travailler les enfants. C'est dire que le risque de décrochage scolaire y est plus grand qu'ailleurs.

Par ailleurs, un effet du confinement auquel peut-être on ne s'attendait pas, tant la **pauvreté** est ignorée bien souvent dans notre pays, c'est la difficulté de se

L'ÉCOLE À LA MAISON...



nourrir que rencontrent de nombreuses familles privées de leurs revenus habituels et dont les enfants ne peuvent plus manger à la cantine à midi : c'était souvent le seul repas complet et équilibré qu'ils avaient dans la journée.

Ainsi la crise révèle-t-elle l'insuffisance des moyens destinés à aider ces familles comme elle révèle l'absence d'aide à d'autres **populations fragiles en grande difficulté** : les sans-abris, les Roms, les migrants, les jeunes mineurs non accompagnés (que l'Aide Sociale à

l'Enfance devrait mettre à l'abri), beaucoup d'étudiants ayant perdu le petit job qui leur permettait de vivre, des ruraux isolés, etc. dont la situation de précarité est déjà très grande en situation normale.

Heureusement que lorsque les pouvoirs publics sont défaillants et les collectivités locales un peu lentes à l'action, les **associations** sont au rendez-vous et, face à la véritable fracture alimentaire qui s'est révélée ces derniers temps, ce sont d'abord elles -aussi bien les grandes associations (Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix-Rouge, etc.) que les très nombreuses petites associations de quartier - et quelquefois les enseignants de certaines écoles des quartiers populaires - qui ont assuré l'aide alimentaire. On a vu aussi beaucoup de **solidarité** de la part de nombreuses personnes anonymes. Les associations ont quelquefois agi à la demande des communes d'ailleurs, celles-ci ayant souvent du mal à être à la hauteur de la situation.



SAMEDI 2 MAI 2020

COLLECTE ALIMENTAIRE SOLIDAIRE

LE COLLECTIF INTERASSOCIATIF ORGANISE UNE COLLECTE ALIMENTAIRE SOLIDAIRE DANS VOTRE SUPERMARCHÉ

Cette aide alimentaire a explosé durant les dernières semaines (de 2 à 5 fois plus que d'habitude selon les lieux) et il est frappant (et honteux) de constater que tant de gens ont faim dans un pays aussi riche que le nôtre. Dans ce domaine comme d'en d'autres les pouvoirs publics s'en sont remis aux bonnes volontés et à des ressources privées !

Un autre effet de la crise actuelle a été la prise de conscience de l'importance dans notre société des personnes exerçant des **métiers indispensables pour que la société fonctionne** : éboueurs, livreurs, manutentionnaires, caissières de supermarchés, auxiliaires de vie, facteurs, etc. et dont les activités ne se sont pas arrêtées sous prétexte de confinement. Mais ce sont surtout les personnels de santé qui ont été l'objet de la reconnaissance générale. Ces personnels (urgentistes, infirmières, aides-soignants, brancardiers, etc.), généralement sous-payés, qui, depuis des mois (voire des années) alertent l'opinion sur l'état dégradé de l'hôpital public et sur les menaces qui pèsent

A 20 HEURES AUSSI
C'EST POUR VOUS



QU'ON APPLAUDIT !
Merci!

sur lui. Certes, des applaudissements devenus rituels les ont salués tous les soirs à 20 heures mais ça ne suffit pas ! Il est urgent que l'État entende qu'il s'agit **d'améliorer leurs conditions de travail et leur salaire**, une petite prime en récompense ne suffisant pas - et une médaille encore moins ! C'est d'une véritable revalorisation que ces métiers ont besoin ! Et il ne faudrait pas que, la situation redevenue « normale », on les oublie.

LA SITUATION VA S'AMÉLIORER À L'HÔPITAL



*Maintenant que le déconfinement se met en place, il est temps que l'État prenne des mesures durables pour lutter contre la **précarité**. Certes, le gouvernement a fini par octroyer une aide exceptionnelle aux familles en grande difficulté, mais la situation actuelle risque de durer et cette aide ne saurait suffire. Il est temps aussi que s'amorce une nouvelle politique du **logement** et que ce droit fondamental entre dans les faits. Comme il est urgent que le gouvernement revoie sa politique de l'immigration et traite enfin de façon humaine les **migrants et demandeurs d'asile**. Temps aussi que les **sans-papiers** soient régularisés et que cesse définitivement la mise à la rue de ces jeunes mineurs isolés que la loi oblige à prendre en charge et qui, en attendant, risquent d'être entraînés dans la délinquance ou la prostitution.*

DES RÈGLES DU DROIT DU TRAVAIL CASSÉES

Crise économique, nécessité de sauver les entreprises en perdition : aujourd'hui déjà, l'état d'urgence sanitaire permet aux entreprises "de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique" (que le gouvernement doit définir) de déroger aux règles relatives à la durée du travail (pouvant être portée à 12 heures par jour au lieu de 10, à 60 heures par semaine au lieu de 48), au repos quotidien (pouvant être réduit à 9 heures consécutives au lieu de 11) et au repos dominical (pouvant être attribué par roulement). Les congés peuvent être imposés ou fractionnés et les jours de RTT imposés ou déplacés quand ils ne sont pas supprimés (jusqu'à 10 jours pour les agents de la fonction publique). Et voilà qu'en outre pointe la menace de rupture anticipée d'un CDD (contrat à durée déterminée) pour motif d'épidémie (considérée comme une "force majeure" !) Et certains proposent de revenir sur les 35 heures ! Là encore il est à craindre que l'exception ne devienne la règle.

POUR DES INFORMATIONS FIABLES

Face à l'incroyable événement de la pandémie, l'information est évidemment essentielle pour comprendre ce qui se passe et comment se comporter. Que pouvons-nous dire de l'information qui nous a été donnée ?

D'abord, dans presque tous les médias et pendant plusieurs mois, la prédominance accordée à la pandémie a occulté tous les autres sujets essentiels sur la situation dans le monde : les migrants, le Venezuela, la Syrie, la guerre au Yémen, l'arrestation d'opposants en Algérie, l'urgence climatique ...

Ensuite, du côté des discours officiels, nous avons été traités comme des enfants crédules qu'il fallait rassurer en travestissant constamment la vérité. Quelques exemples relatifs aux masques : Agnès Buzin, ministre de la santé, affirme avoir alerté dès le 11 janvier sur le "tsunami" qui approchait... En même temps, dans ses déclarations publiques, elle minimise le danger et affirme



qu'il y a des "dizaines de millions de masques en stock". En mars, Jérôme Salomon, directeur de la Santé, suivi d'Edouard Philippe et du nouveau ministre Olivier Véran, affirment que le port du masque n'a "aucun intérêt" pour le grand public. Le 20 mars, Olivier Véran finit par reconnaître que les stocks de masques n'existent plus. Pas grave : E. Macron continue à dire qu'ils ne sont pas nécessaires sauf pour les soignants... 28 avril : Edouard Philippe reconnaît soudain qu'"il serait préférable dans de nombreuses circonstances de porter un masque"... Mais le 18 mai, E. Macron continue à nier l'évidence : il n'y a pas eu pénurie de masques, mais "une doctrine restrictive pour ne jamais être en rupture" qui a été selon lui couronnée de succès ! Mensonges, vérité cachée, manipulation : le résultat de cette politique d'"information" a pour résultat une défiance généralisée, à l'égard du gouvernement et de sa parole.

Enfin, les médias (radios, télé, réseaux sociaux) ont joué à fond la carte "experts médicaux" et "peur sur l'hôpital", les « fake news » ont fleuri sur tous les plateaux et sur internet, et le discours des officiels paraissait totalement calqué sur ce discours des experts qui discutaient de données techniques invérifiables, parfois contestées, toujours complexes. Quelle démocratie nous a-t-on présenté ? où se jouait elle ?

Tirons-en une leçon : nous devons être vigilants sur la qualité et la fiabilité des informations ; développons notre esprit critique.

ÉDUCATION : DES INÉGALITÉS CRIANTES ET MANIFESTES

Durant la période de confinement, le droit à l'éducation s'est exercé de manière très inégalitaire, aussi bien sur le plan humain que matériel, avec le recours à l'enseignement à distance.

Toutes les familles ne sont pas connectées à Internet ou ne disposent pas du matériel suffisant.



Les parents financièrement aisés ont pu avoir recours à des profs

particuliers à distance ou ont assuré eux-mêmes l'instruction en famille, avec ou sans numérique.

Dans d'autres milieux moins favorisés, les parents ont pu être dépassés par la situation nouvelle (télétravail ou désœuvrement, gestion des repas, du ménage, des courses et des enfants, non maîtrise de nombreuses matières scolaires...) et le risque de décrochage y a été plus grand.

Si on ne peut qu'être d'accord sur le fait qu'il faut que l'École donne à tous

les élèves l'accès à l'outil informatique et aux technologies utiles aux métiers



du futur, on peut aussi être plus réservé devant une éventuelle arrivée du tout numérique...

Il ne faut pas oublier que l'école est avant tout un lieu de vie et de socialisation. Pour certains enfants l'école est un lieu ressource, parfois le seul où ils peuvent s'échapper, grandir,

rire, être en sécurité, manger un repas chaud, être abrités, être des enfants... Et les apprentissages ne peuvent se faire dans leur grande majorité que dans les interactions entre maîtres et élèves ou entre élèves...

De la même façon, il conviendra d'être vigilant devant les projets du ministre qui a l'air de considérer comme "l'avenir de l'école" le dispositif dit 2S2C (= Sport, santé, civisme, culture) mis en place en cette période de déconfinement pour faire face à l'obligation d'accueillir peu d'élèves dans les classes et qui confie à d'autres qu'à des personnels de l'Éducation nationale les activités sportives et artistiques -qui pourraient bien de ce fait être retirées aux enseignants, ce qui à terme, permettrait de supprimer des postes...

Il faut donc réfléchir aux limites que l'expérience récente de "l'école à la maison" aura permis de toucher du doigt, être attentifs aux nouveaux risques d'affaiblissement de l'école publique et veiller à ce que le droit à l'éducation continue d'être le même pour tous.

L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE NOTRE SURVIE ?

Avant le Covid 19, d'autres épidémies d'origine animale étaient apparues, et à un rythme de plus en plus rapide : vache folle, Ebola, VIH, grippe porcine (H1N1), SRAS...tandis que la peste reste présente en Afrique. Comment expliquer cette accélération ? La taille de certaines populations humaines, le développement et la rapidité des échanges (de personnes et de biens) à l'échelle mondiale, la croissance de la pression sur de nombreux écosystèmes du globe (en raison de la déforestation et de l'urbanisation notamment), le changement climatique (provoqué en particulier par l'industrialisation galopante et l'exploitation à outrance des énergies fossiles), le recul de la biodiversité (qui constitue

une barrière importante et une ressource contre les maladies) ainsi que l'extrême faiblesse des systèmes de santé dans certains pays contribuent à expliquer cette accélération. De même, les changements dans les modes d'élevage (intensification, augmentation de l'utilisation des engrais et pesticides..., contacts étroits entre hommes et animaux domestiques ou sauvages) favorisent la circulation des agents infectieux entre espèces et ont un impact croissant sur le fonctionnement des écosystèmes, la santé et l'environnement.



...



Ces liens entre un mode de développement dicté par les intérêts économiques des multinationales, le changement climatique, la perte de biodiversité, et la possibilité pour des maladies comme le Covid 19 de se propager parmi les êtres humains sont désormais bien établis par les scientifiques. Ils sont mortels et pourraient le devenir encore plus.

Par contre-exemple : la pollution de l'air constitue la première cause environnementale de mort prématurée. Elle est responsable de 659 000 morts chaque année en Europe, de 67 000 en France (Le Monde, 12 mars 2019). Sur un seul mois la pandémie a fait chuter les émissions du dioxyde de carbone (CO₂), principal agent du changement climatique, de manière spectaculaire : - 40% ! Ce qui s'explique par la baisse de la production électrique par des centrales à charbon (en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale) et celle de la consommation de pétrole liée à la réduction du trafic routier et des transports en général. 11 000 décès ont été ainsi évités en Europe, 1230 en France.

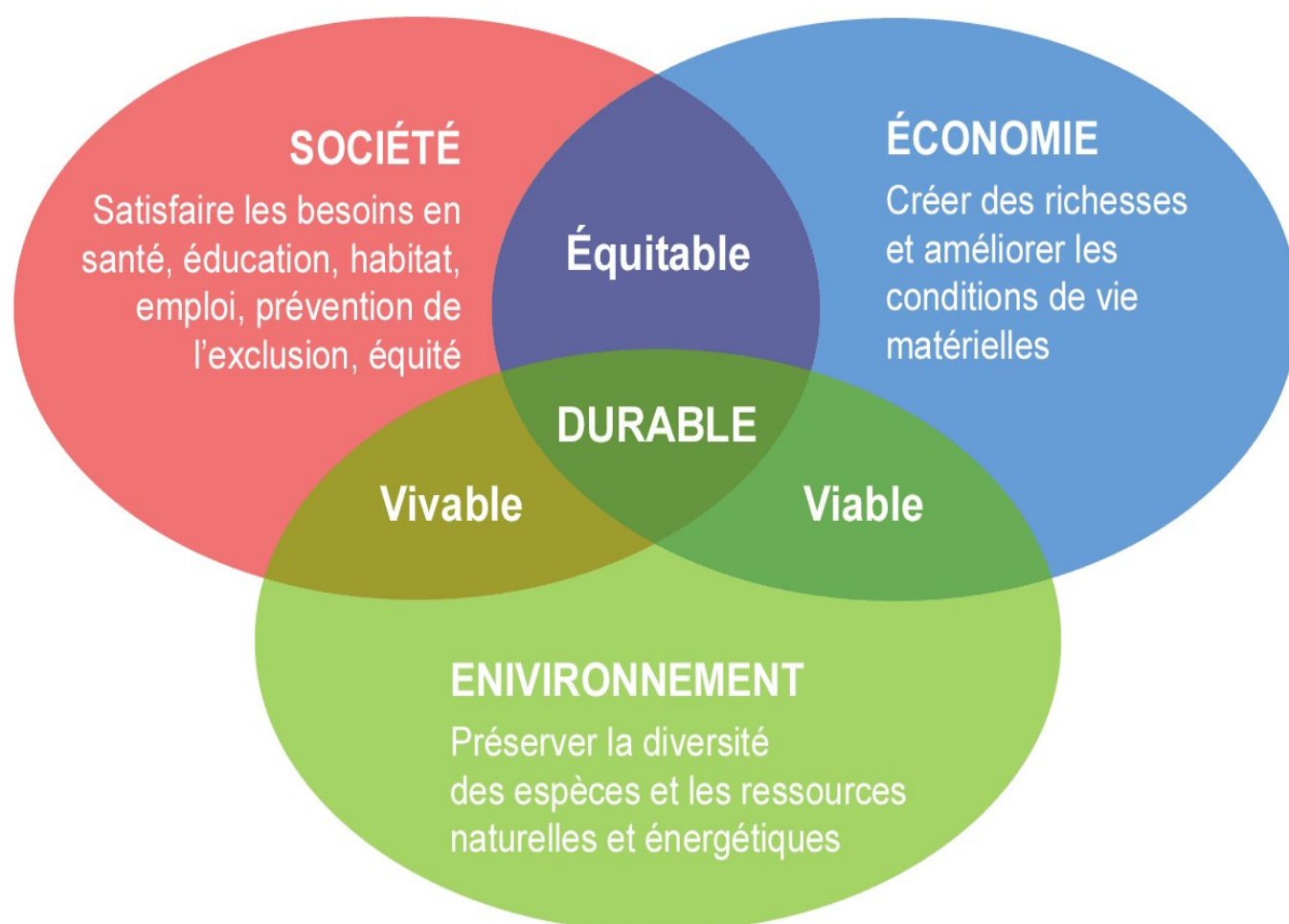
Ainsi la lutte contre la pandémie du Covid 19 révèle la nécessité d'une



meilleure prise en compte des risques sanitaires liés à l'environnement dans la politique publique de santé. Mais, bien plus, elle illustre les effets délétères du système de production et de consommation sur l'environnement : quand celui-ci est en panne les pollutions diminuent. Or les rejets carbonés devront baisser encore plus pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris et l'objectif neutralité carbone en 2050.



La relance économique ne peut se faire sans renforcer les ambitions climatiques et mettre l'environnement au cœur des préoccupations. Pas simplement par une relance "verte" mais par la construction d'un nouveau système plus attentif au sens de la vie.



ET MAINTENANT ?

Les appels se multiplient, émanant selon les cas d'individus, d'associations, de syndicats, de partis politiques : *Plus jamais ça ! Bas les masques, Au cœur de la crise construisons l'avenir, le Conseil national de la nouvelle Résistance, L'avenir en commun...* Tous convergent autour de finalités écologiques, sociales, démocratiques, autour du bien commun et des solidarités, et, par voie de conséquence, à une révision complète de notre modèle économique.

Mais les temps à venir vont être difficiles.

D'énormes intérêts économiques sont en jeu et les acteurs qui les incarnent sont fermement décidés à "tout changer pour que rien ne change" si ce n'est dans leur intérêt.

"Les droits de l'Homme doivent être au cœur des décisions" a dit la Haut-Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies. Ce n'est pas ainsi que le gouvernement a géré l'épidémie. Les conditions des droits et des libertés ont été dégradées : il a fallu que LDH, autres organisations et avocats bataillent pied à pied, par une multiplication des recours à la justice, contre l'arbitraire, pour la dignité des aînés, pour la sécurité des femmes confrontées à une promiscuité lourde de violences, pour un droit égal aux soins, pour des mesures protectrices des détenus, des sans-abris, des mineurs et de jeunes en difficulté. Il a fallu saisir la justice de décisions fondamentalement liberticides.

Nous sommes aujourd'hui au cœur d'une contradiction entre, d'une part, un État qui a été de plus en plus lourdement répressif et dont la politique a toujours été de servir les grands intérêts économiques et financiers et de nous faire payer les crises et, d'autre part, une société qui aspire à répondre aux urgences écologiques, sociales et démocratiques.

A notre place, ici, à Aix, nous nous efforcerons de contribuer à ce que demain ne soit pas la reprise d'hier, en étant vigilants, en alertant, en rassemblant pour des droits effectifs dont liberté et égalité sont les fondements et qui se déclinent en justice, intérêt général, bien commun, solidarité et démocratie.

Ligue des droits de l'Homme, section du Pays d'Aix-en-Provence Tél : 06 44 94 45 74

Courriel : contact@ldh-aix.org

Site : www.ldh-aix.org

 facebook.com/ldh.aix

 @ldh_aix